

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E03.00 Date d'émission: 19/06/2019 Blend Version: 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: Silicone Lubricant (Aerosol) Nom du produit

Code du produit : W52579

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit d'entretien. Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium Industriepark-West 46 9100 Sint-Niklaas - Belgium T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56 msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1 H222;H229 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Éléments d'étiquetage 2.2.

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques; hydrocarbons, C6, isoalkanes,

<5% n-hexane

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols.

P280 - Porter des gants de protection.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

22/06/2020 FR (français) 1/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. **Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	(N° CE) 927-510-4 (N° REACH) 01-2119475515-33	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
Hydrocarbons, C3-4-rich, petroleum distillate	(N° CAS) 68512-91-4 (N° CE) 270-990-9 (N° REACH) 01-2119485926-20	25 - 50	Flam. Gas 1, H220	
hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	(N° CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-

assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées.

Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout

effort physique. Consulter éventuellement un médecin.

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au Premiers soins après inhalation

repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un

savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant Premiers soins après contact oculaire

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire

persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

en cas de malaise. Puisqu'il s'agit d'un conditionnement en aérosol, l'ingestion de

grandes quantités est improbable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après inhalation : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte

de coordination. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la

: Picotements/irritation de la peau. Teint rouge. Peau sèche.

: Peut provoquer une irritation légère. Symptômes/effets après contact oculaire

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

22/06/2020 FR (français) 2/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction 5.1.

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la Danger d'incendie

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous

l'effet de la chaleur. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement

des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de

brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Combattre l'incendie à

distance à cause du risque d'explosion.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des

vêtements de protection. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de

ventilation insuffisante.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Rester du

côté d'où vient le vent. Eviter que le produit ne s'écoule vers les points bas. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Nettoyer les

vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer et contenir l'épandage. Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible

et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer de préférence avec un

détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Attention : ce

produit peut rendre le sol très glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Conforme à la réglementation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas Conditions de stockage exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

22/06/2020 FR (français) 3/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température de stockage : ≤ 45 °C

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Informations sur le stockage en commun : Stocker séparément.

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Local à l'épreuve du feu. Ventilation au niveau du

sol.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conforme à la réglementation. Etiquetage selon.

Matériaux d'emballage : Aéroso

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, 300 mg/kg de poids corporel/jour

cutanée

A long terme - effets systémiques, 2085 mg/m³

inhalation

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 149 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques,

inhalation

447 mg/m³

A long terme - effets systémiques,

cutanée

149 mg/kg de poids corporel/jour

hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, 13964 mg/kg de poids corporel/jour

cutanée

A long terme - effets systémiques, 5306 mg/m³

inhalation

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques,orale 1301 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques,

inhalation

1131 mg/m³

1131 mg/m²

A long terme - effets systémiques,

cutanée

1377 mg/kg de poids corporel/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Equipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Néoprène. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas

seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des

gants.

Autres informations : Temps de rupture : >30'. Epaisseur du matériau des gants >0.1 mm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Aérosol.

22/06/2020 FR (français) 4/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

indice de réfraction :

Point de fusion : < °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : < -18 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : 2 - 3 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique @20°C : 650 kg/m³

Solubilité : Partiellement soluble.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique @40°C : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique @40°C : Aucune donnée disponible

Viscosité : Viscosité Index :

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 94 %

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

22/06/2020 FR (français) 5/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

DL50 orale rat > 5840 mg/kg de poids corporel Charles River CD

DL50 cutanée rat > 2800 (≤ 3100) mg/kg de poids corporel Charles River CD

CL50 inhalation rat (mg/l) > 23,3 mg/l/4h Wistar ETA CLP (voie cutanée) 3100 mg/kg de poids corporel

hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

DL50 orale rat 16750 mg/kg de poids corporel Long-Evans
DL50 cutanée lapin 3350 mg/kg de poids corporel New Zealand White

CL50 inhalation rat (mg/l)

ETA CLP (voie orale)

259,354 mg/l/4h Long-Evans

16750 mg/kg de poids corporel

ETA CLP (voie cutanée)

3350 mg/kg de poids corporel

ETA CLP (vapeurs) 259,354 mg/l/4h ETA CLP (poussières, brouillard) 259,354 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique. Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

CL50 poisson 1 > 13,4 mg/l @96h Oncorhynchus mykiss

CE50 Daphnie 1 48h 3 mg/l Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 10 - 30 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

CL50 poisson 1 96h 12,51 mg/l Oncorhynchus mykiss CE50 Daphnie 1 48h 23,22 mg/l Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 13,56 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer en

produit/emballage centre de traitement agréé.

22/06/2020 FR (français) 6/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AEROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AEROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2 Risque subsidiaire (IMDG) : 2.1 Danger subsidiaire (IATA) : 2.1 Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

: 190, 327, 344, 625 Dispositions particulières (ADR)

Catégorie de transport (ADR) Code de restriction en tunnels (ADR) : D Quantités limitées (ADR) : 11

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203 Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 94 %

22/06/2020 FR (français) 7/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Significativement dangereux pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes	des	nhrases	H-	et	FUH	٠

tee des pinases in et Loin			
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1		
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1		
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3		
H220	Gaz extrêmement inflammable.		
H222	Aérosol extrêmement inflammable.		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur		
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

22/06/2020 FR (français) 8/8